

Visite du village de ROUSSILLON (38) – Samedi 10 octobre

Visite guidée du Château et du village ancien de Roussillon Samedi 10 octobre 2026



Visite guidée du château de Roussillon proposée par l'Association de l'Édit de Roussillon. Découvrez l'histoire fascinante de ce haut lieu de la Renaissance, célèbre pour la signature de l'Édit de Roussillon par Charles IX en 1564. Une immersion conviviale au cœur du patrimoine, entre anecdotes historiques, personnages emblématiques et découverte des salles du château.

Déjeuner au restaurant – entrée + plat + dessert – vin et café

Partez à la découverte de **l'ancien village de ROUSSILLON** lors d'une **visite guidée** : ruelles, vestiges et anecdotes vous plongeront dans l'histoire et la mémoire de ce lieu chargé de patrimoine. Une promenade commentée pour mieux comprendre l'évolution du village et ceux qui l'ont façonné.

PRIX : adhérent = 50 € invité = 100 €

Le prix comprend le transport en autocar de tourisme, la visite guidée du village ancien de Roussillon (environ 1h30), le déjeuner au restaurant (menu 3 plats) + 1 verre de vin + 1 café, la visite guidée du Château (environ 1h30/2h), l'assurance assistance, rapatriement et annulation – [groupe privatif COS](#)

VIENNE (38) – Samedi 17 octobre

VIENNE, EXPÉRIENCE CULTURELLE ET ŒNOLOGIQUE Samedi 17 octobre 2026



Découvrez Vienne lors d'une visite guidée à travers son centre historique, riche en patrimoine et en histoire.

Déjeuner au restaurant. menu 3 plats, vin et café

Puis l'après-midi se poursuivra par la visite d'une cave, dont les vignes réparties entre Côte-Rôtie et Condrieu, sont travaillées exclusivement à la main en raison de la pente raide du terrain. Vous découvrirez le vignoble, les caves du château, suivie d'une dégustation de vins sélectionnés du domaine.

PRIX : adhérent = 60 € invité = 118 €

Le prix comprend : Le transport en autocar grand tourisme – [départ de St Egreve](#) - Visite guidée de Vienne - Déjeuner au restaurant - menu 3 plats, vin et café - Visite commentée d'une cave et petite dégustation, l'assurance rapatriement

Pour toutes ces sorties :

Inscription définitive jusqu'au **mercredi 24 juin 2026** à 12h00 au secrétariat du COS
avec paiement (possible en plusieurs fois) - Le nombre de place est limitée.
Les encaissements se feront au 30 juin après confirmation.

DÉJEUNER SPECTACLE AU CABARET LE BONGO – Samedi 14 novembre



DÉJEUNER SPECTACLE AU CABARET LE BONGO Samedi 14 novembre 2026

Bienvenue au cabaret Le Bongo. Profitez d'un repas-spectacle aussi surprenant qu'éblouissant ! Un repas gourmand dans un cadre chaleureux et atypique animé par un magicien.
Suivi de la revue « **coup d'éclat** », un spectacle moderne et dynamique mêlant les traditions du Music-Hall avec celles des tendances actuelles.

PRIX : adhérent = 45 € invité = 88 €

Le prix comprend : Le transport en autocar grand tourisme – [départ de St Egrève](#) - La revue cabaret suivie - Le déjeuner menu 4 plats, ¼ de vin et café - L'assurance rapatriement

MARCHÉ DE NOËL À MONTREUX (SUISSE) – Samedi 12 décembre

MARCHÉ DE NOËL À MONTREUX (Suisse) Samedi 12 décembre 2026



Découvrez les quelques 150 chalets décorés et illuminés le long des quais du Lac Léman. Dans un décor féerique, profitez des milliers d'idées cadeaux sur les quais en fête, de l'artisanat aux dégustations culinaires autour du terroir local en, passant par le vin chaud.
Rencontrez le véritable Père Noël dans sa maison au sommet des Rochers de Naye.
Vivez l'expérience de Noël au Château dans le légendaire Château de Chillon et laissez-vous surprendre par ses différents espaces gourmands et ses animations pour toute la famille. La Place du marché sera le meilleur endroit pour admirer le traîneau volant du Père Noël. Déjeuner libre

PRIX : adhérent = 22 € invité = 45 €

CE PRIX COMPREND : Le transport en autocar grand tourisme – [départ de Meylan](#) – déjeuner libre - L'assurance rapatriement

FOIRE DE LA SAINT OURS (ITALIE) – Samedi 30 janvier 2027



FOIRE DE LA SAINT OURS (Italie) Samedi 30 janvier 2027

La foire de la St Ours (dans la Vallée d'Aoste en Italie), est avant tout une grande manifestation populaire, un hymne de la créativité et à l'esprit industriels des gens de montagne. Chaque année, un millier d'exposants, dont des artistes et des artisans valdôtains, présentent avec orgueil et avec une satisfaction légitime, le fruit de leur travail (sculptures sur bois, ferronnerie...) exercé comme un passe-temps ou comme une véritable activité professionnelle, tout en conservant toutefois le caractère artisanal. La foire c'est aussi de la musique, du folklore et des occasions de dégustations gastronomiques de vins et de produits typiques. Déjeuner libre

PRIX : adhérent = 24 € invité = 47 €

CE PRIX COMPREND : Le transport en autocar grand tourisme – [départ de Meylan](#) -déjeuner libre - L'assurance rapatriement

Pour toutes ces sorties :

Inscription définitive jusqu'au **mercredi 24 juin 2026** à 12h00 au secrétariat du COS avec paiement (possible en plusieurs fois) - Le nombre de place est limitée.
Les encaissements se feront au 30 juin après confirmation.

VOYAGE 2027 – VIETNAM – DYNASTIES VIETNAMIENNES

VIETNAM
14 Jours / 11 Nuits

MARS 2027 et
VACANCES SCOLAIRES AVRIL 2027



Suite aux grands nombres d'inscrits, le COS a décidé de faire un groupe en période hors vacances scolaires sur mars 2027 et deux groupes sur la période des vacances scolaires d'avril 2027.

Il reste encore des places sur tous les groupes, les inscriptions seront prises au fur et à mesure des demandes (elles sont définitives), apporter copie des pièces d'identités + fiche inscription remplie avec un premier paiement.

COMMISSION SOCIALE - Chèques vacances, rentrée scolaire, Noël 2026

Les chèques vacances concernent TOUS LES ADHÉRENTS.
Ils sont attribués soit pour les enfants jusqu'à 16 ans, soit pour les adhérents.

La distribution :

- de la prime de vacances en chèque ANCV
- des chèques-cadeau "rentrée scolaire" pour les enfants jusqu'à 16 ans.
- des plaquettes jouets et des bulletins d'abonnement pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Se déroulera lors de l'Assemblée Générale du COS qui aura lieu le :

Jeudi 18 juin 2026 à 13h30 en salle du Conseil municipal en Mairie

ATTENTION : Toute fiche de jouet (ou bulletin d'abonnement) non rendue le mercredi 15 juillet 2026 (date limite) sera considérée comme un don à une œuvre caritative, de même que les jouets non récupérés au 31 décembre de l'année 2026.

Pour les enfants nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2009 le chèque-cadeau de rentrée scolaire sera distribué dès septembre et jusqu'au mercredi 21 octobre 2026 pendant les heures de permanence du COS, uniquement sur présentation d'un certificat de scolarité.

BILLETTERIE – CARTE DE PISCINE

La participation du C.O.S. sur les visites ou spectacles se fera sur présentation d'une facture ou billets d'entrée (originaux) dans les trois mois qui suivent l'évènement.

➤ Billetterie

Pour toute billetterie (Parc de loisirs, Peaugres, Walibi, Disney, Futuroscope, Ferme aux crocodiles, Marineland, Le Pal, Vulcania, Grottes de Choranche, Aqua Parc, Puy du Fou, TOUROPARC etc....),

Renseignez-vous auprès du C.O.S. des disponibilités et/ou des conditions de commande.

➤ Carte de piscine

L'ensemble des agents de la Ville bénéficie des tarifs résidents. Pour cela, il faut :

- pour l'agent résident SIVOM, pas de conditions particulières, il présente sa carte résident
- pour l'agent non résident SIVOM :
- soit il est adhérent au COS : le COS fournira une attestation d'adhésion avec la composition des ayants droits.
- soit il n'est pas adhérent au COS : il doit demander une attestation au service Ressources Humaines pour justifier qu'il est salarié de la ville (idem procédure Cantine)

L'agent achète directement sa carte à la piscine et demande une facture pour le remboursement auprès du COS. Conditions : 3 mois d'ancienneté de l'agent à la Mairie

LOCATION 2026 🏠 – toutes Saisons – formule liberté

VACANCES D'ÉTÉ

Le COS attribuera une participation supplémentaire par famille de 10 % limitée à 100 € pour un minimum de 6 jours de congés consécutifs pris pour les vacances d'été entre le 1er juin et le 30 septembre.

Le **choix** de vos vacances est laissé libre (location, randonnée,)

L'attribution de la participation se fera en fonction du règlement à point et dans la limite du budget à partir des dossiers de demande déposés au secrétariat du COS avant le 1er septembre.

La formule « Liberté » adaptée à vos besoins (toutes périodes)

Chacun choisit ses vacances, via des prestataires (voir info COS ou site internet du COS),.

L'agent recherche et s'adresse au secrétariat du COS pour les modalités de réservation : période, camping, type de logement... Demander les codes COS au secrétariat pour connaître le tarif CE ou sur le site.

Partenariat avec l'amicale des Sapeurs pompiers de St Egrève pour la location

- d'un **appartement à Corrençon** - 10 couchages - **prix par semaine 150 € - toute l'année**
- d'un **appartement au GRAU DU ROI (pour cet été complet)**

Ce logement se situe dans la résidence "Les Florales II" au Grau du roi, il est équipé en couchage pour 8 personnes avec terrasse et piscine dans la résidence et un parking est disponible en sous-sol.

Le tarif journalier de la location s'élève à **90 € (du 1er juillet au 31 août)** et **60 € (du 1er janvier au 30 juin et du 1er septembre au 31 décembre)**. Les locations à la semaine vont d'un dimanche 12h00 au dimanche suivant 12h00, elles sont prioritaires. Les locations restent possibles à la nuitée .

Rapprochez-vous du secrétariat du COS pour obtenir plus de renseignement ou sur le site internet www.cos-st-egreve.fr .

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU C.O.S.

Destinataires : Tous les adhérents du C.O.S.

JEUDI 18 JUIN à 13H30 à la Salle du Conseil Municipal

En référence à l'article 18 des statuts du C.O.S. si le quorum n'est pas atteint lors de l'Assemblée Générale sur la 1ère convocation, une seconde assemblée suivra et pourra délibérer.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan financier de l'année 2025
- Bilan des activités et présentation des projets par commission
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration et moi-même espérons la présence du plus grand nombre d'adhérents car n'oubliez pas que le Comité des Œuvres Sociales ŒUVRE POUR TOUS.

Plus nous serons nombreux à lui manifester de l'intérêt mieux il se portera, plus les bénévoles se sentiront soutenus, plus ils auront de plaisir à donner de leur précieux temps. Puis, j'ose espérer que vous n'adhérez pas par hasard !!!

Pour ceux qui, malgré leur fervent désir d'assister à l'Assemblée Générale, ne pourraient le faire, pensez à donner votre pouvoir à un adhérent de votre choix, hors membre du Conseil d'Administration et Bureau. Un adhérent ne pourra posséder que 2 pouvoirs.

La distribution :

- de la prime de vacances en chèque ANCV
- des chèques-cadeau "rentrée scolaire" pour les enfants nés entre le 01.01.2010 et le 31.12.2020
- des plaquettes jouets et des bulletins d'abonnement pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Se déroulera à l'issue de l'Assemblée Générale du COS

(retrouvez la convocation et l'imprimé procuration sur le Site du COS : www.cos-st-egreve.fr)

MERCI et rendez-vous le 12 juin!!

la Présidente,
Isabelle Desperrier

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....
donne pouvoir en mon nom à Madame, Monsieur.....
pour l'Assemblée Générale du 12 juin 2025.

Ale.....

Signature (précédée de la mention « bon pour pouvoir »)